

Ardèche-Drôme Tournon et Tain : les deux villes officiellement propriétaires de la passerelle Marc-Seguin

Samedi 19 novembre en fin de matinée a eu lieu l'officialisation de la rétrocession de la passerelle Marc-Seguin par les départements de l'Ardèche et de la Drôme aux villes de Tournon-sur-Rhône et Tain-l'Hermitage. Une délibération qui avait eu effet il y a déjà un an pour cet édifice inscrit au titre des Monuments historiques depuis 1985.

Par **Bernard SAUSSET** - 21 nov. 2022 à 15:45 - Temps de lecture : 2 min

— | Vu 920 fois



Les maires et les invités ont coupé le ruban symbolique de propriété Photo Le DL /Bernard SAUSSET

Cette manifestation s'est déroulée sous la conduite des maires Frédéric Sausset (Tournon-sur-Rhône) et Xavier Angéli (Tain-l'Hermitage) accompagnés respectivement de Nathalie Raze conseillère municipale déléguée à l'environnement et au cadre de vie et de Michèle Sauzet conseillère municipale, ainsi que plusieurs élus des deux villes, des représentants de la

gendarmerie et de la police municipale de Tournon et des jeunes du conseil municipal des enfants de Tain l'Hermitage.

Un vrai trait d'union entre les deux villes

Les maires ont rappelé l'histoire de la passerelle qui fut construite par l'Ardéchois Marc Seguin de 1847 à 1849. Elle est une version élargie et plus élevée du premier pont suspendu qu'il avait construit juste à côté en 1825 et qui fut détruit en 1965.

Avant sa destruction, la population avait alors manifesté pour essayer de la conserver en déposant une gerbe à la statue de Marc Seguin sur le quai Farconnet à Tournon. La passerelle actuelle fut autrefois un pont routier, qui était utilisé uniquement comme passerelle piétonne puis aussi cycliste depuis la construction du pont Gustave-Toursier en 1958.

Cette nouvelle propriété vient encore renforcer le lien déjà existant entre les deux villes, il en est le trait d'union.

Un entretien à la charge des deux mairies

Cette acquisition de propriété, ont rappelé les maires, aura dorénavant pour conséquence la prise en charge de la passerelle par les deux villes pour son entretien. Elles auront un accompagnement pour une durée de dix ans par les deux départements concernant les gros travaux ou problèmes importants qui pourraient survenir.

Un nouvel "Espace sans tabac"

À cette occasion, la passerelle a été labellisée "Espace sans tabac" en présence des représentants de la Ligue contre le cancer, Jacques Duclieu pour l'Ardèche et le docteur André Maghakian pour la Drôme. Une occasion de participer à la lutte contre la cigarette, « un fléau pour la santé et l'environnement » ont noté les responsables.

Un espace similaire avait été récemment inauguré sur la promenade Léon-Perrier à Tournon.